

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.
Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260223-DELIB312026-DE



OBJET : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BERGES SOUS MO DES SYNDICATS DE MARAIS – DELIB N°31/2026

Dans la poursuite des derniers programmes, les ASA souhaitent poursuivre des opérations de stabilisation de berges sous leur propre maîtrise d'ouvrage sur des réseaux primaires et secondaires en bordure de voiries communales (bénéficiant de la DIG et des autorisations). Il est proposé de participer financièrement à part égale. Ces montants de dépenses sont réattribués dans chaque CT Eau concerné (CT Eau Vendée aval -Longèves et AT Sèvre Niortaise).

Pour 2026, les maîtres d'ouvrage concernés et les participations financières prévisionnelles du SmVSA sont :

ASA Petit Poitou :	20 000 €
ASA Champagné :	12 500 €
ASA de Vix (hors canal de Vix à Marans) :	30 000 €
ASA de Mouillepieds :	10 000 €
ASA Marais Mouillés Vendéens :	11 000 €



Le principe adopté est une participation du solde à charge à part égale entre :

- La commune au titre de la voirie
- L'ASA au titre du réseau hydraulique
- Le SmVSA via ses statuts (DIG/thématique berges)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la participation financière aux ASA ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les conventions de participation entre les différents partenaires (ASA, Communes).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER